

LE MONTAGE ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) **EFFICACE ET DURABLE**

2 semaines



Du 2 novembre au 13 novembre 2020



LA ROCHELLE > France

La prestation pédagogique par personne, hors transport et hébergement.



OBJECTIFS

- > Appréhender les enjeux d'un partenariat public-privé.
- > Maîtriser les étapes de mise en oeuvre d'un projet de PPP.
- > Préparer les dispositions juridiques adaptées au projet de PPP.
- > Développer les outils de suivi financier d'un projet dans le cadre d'un PPP.

PRESTATIONS **PÉDAGOGIQUES**

- · Package pédagogique Spécial 40 ans



PUBLIC CONCERNÉ

- développement.

 > Cadres des agences des grands travaux.

 > Cadres des ministères en charge des investissements publics.
- Responsables au sein des cellules de passation des marchés.

 Cadres de structures et agences de régulation et supervision de l'exécution des marchés.



- entendu sous sa forme générique et comprend l'ensemble des types de contrats énoncés dans le programme.

 > Les participants sont invités à apporter leurs documents de travail afin
- d'enrichir le contenu de la formation par leurs propres expériences.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Enjeux et identification d'un projet en PPP

- Les différents types de PPP : le PPP concessif (délégation de service public), contrat de partenariat (CP), BEA, etc.
- Les principaux critères d'identification des PPP: les prestations réalisables, la maîtrise d'ouvrage etla rémunération du partenaire, la performance et la répartition des rôles et des risques entre acteurs publics et privés selon le type de PPP.
- Les éléments clés des PPP à prendre en compte pour leur mise en place:
 - mission globale, paiement par la personne publique et objectifs de performance du contrat de PPP,
 - le cas des DSP : la mission de service public et la rémunération liée à l'exploitation.
- L'analyse du droit des États africains et la convergence avec les PPP anglo-saxons: BOT, BOOT, DBFO, etc.

Module 2

La sécurisation juridique d'un PPP

- La préparation de l'option PPP : - identification du potentiel de
- faisabilité d'un projet en PPP, - l'évaluation préalable d'un
- Les procédures de passation

des contrats de PPP :

- les avis et contrôles sur le type de procédure retenue,
- publicité, mise en concurrence, sélection et attribution,
- les possibilités de négociations.
- La rédaction du contrat de PPP (convention de DSP ou contrat de partenariat): prestations, durée, partage des risques, objectifs de performance, loyers, modalités de contrôle, sanctions etpénalités, mise en
- La maîtrise des risques de litiges et de contentieux liés aux PPP
- l'objet des litiges et contentieux,
- le rôle de l'Autorité de régulation,
- les procédures non contentieuses de règlement des litiges,
- le recours contentieux.

Module 3

La gestion financière d'un projet dans le cadre d'un PPP

- L'évaluation financière et budgétaire de l'option PPP : l'analyse coûts-bénéfices :
- coûts de transaction, délais de réalisation, exposition aux risques etc,
- l'analyse économique et financière du projet : VAN/ TRI/ROE,
- la soutenabilité budgétaire du projet,
- les modalités de financement et la structuration des sources de financement.
- La prise en compte des aspects financiers dans un contrat de PPP:
 - valorisation financière des clauses de résiliation,
 - cohérence financière des clauses de performance et du système de pénalités,
 - · l'importance d'un modèle financier contractuel.